VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman,

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier, et als.

No 71 006—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER — J. C. Denis, encanteur; bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 1er décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le douzième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Dumaine et Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Ant. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant à 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond à deux étages contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent s'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent hypothécaire devant, en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, jr., notaire aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en payant en sus de son enchère, 10 pour cent du prix d'achat devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Jean F. C. Waide avocat.

31 oct—31 nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER — J. C. Denis encanteur, bureau 134 rue Carondelet — JEUDI le 26 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la section D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le cinquième District de cette ville au delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par G. Unsas Lewis, député voyer de ville comme lots A — B — C et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une ferme 31 pieds 2 pouces de long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 6 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté séparant dans l'étendue. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la manche sur 46 pieds de largeur dans le fond, contiguë à la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52 et de 65 pieds sur la ligne du lot A, et 90 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 ont chacun 45 pieds de face à la manche sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication, séparément 7 pour cent s'intérêt par an de date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les taxes de l'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent hypothécaire devant en cas de procès la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, jr., notaire aux frais de l'acquéreur, qui doit assumer les taxes de 1903, en payant en sus de son enchère, 10 pour cent du prix d'achat devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Jean F. C. Waide avocat.

31 oct—31 nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Etendue de Terre de Valeur au dessus d'Algier.

Succession de Louise E. Storm.

No 68 925—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur — Bureau No 304 rue Baronne — JEUDI, le 19 novembre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:—

Une certaine étendue ou portion de terre cadastrée comme partie de lots Nos 1 et 2 d'une propriété de plantation, située dans le cinquième district de cette ville étant ci-après portion de l'étendue originale acquise par George E. Storm de L. J. Dutillo et femme le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 342, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque de plantation de Zenon Meaux, mesurant sur 2500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonard, de la s'étendant en profondeur entre les lignes vers le lac à peu près de 5023 pieds de terres de Wm. H. Seymour, ou ses représentants formant maintenant d'après le plan de Deney & Weldi, voyers et ingénieurs en ville, le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13 065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dûdit District approuvé par Wm. H. Seymour président du Jury de police, Paroisse d'Orléans, rive droite, et Charles Unsas Lewis I. C. et voyer le 1er février, et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et servitudes le dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin B. Seymour, notaire, 612 rue Iberville aux frais de l'acquéreur.

Wm. H. Seymour, Félix J. Dreyfous, avocats.

15 oct—15 18 25 — nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

CNF DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon (veuve James Doherty).

No 71,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH — Encanteur — Bureau No 304 rue Baronne — JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 3 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et Eliot, les rues Thayer et Bell, ledit lot numéroté et cadastré désigné par le No 4, par W. T. Thompson, voyer, date le 7 mars 1849 et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance s'il y en a en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et l'ass de vendeur et privilège sur la propriété, la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edwin B. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 à date

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Hâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été fait.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE,

2658 et 2660 Chemin de Gentilly près du terrain des courses.

Succession d'Elena Bianco femme défunte d'Atilano Bianco

No 71,428 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 10 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 octobre 1903, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin de Gentilly, la Grande Route St-Jean, le Chemin de la Crête et la rue Septième et le Canal allant au Bayou Bienvenue, laquelle portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis d'arpentage par G. Unsas Lewis, député voyer de ville, daté le 31 janvier 1898, et attaché pour référence à un acte passé le 6 avril 1898 pardevant Geo. C. Wiltz, notaire et mesurant 38 pieds 4 pouces de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lepage et perpendiculaire à la ligne du Chemin de Gentilly de 113 pieds, une largeur dans le fond de 84 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté vers la Grande Route St Jean de 77 pieds 2 pouces laquelle dite portion de terre est composée de tout le lot 8 et la plus grande portion du lot No 9, et une petite portion dans le fond du lot No 10, les améliorations comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar, citerne etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Cahill notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 11 18 25—nov 1 8 10

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Hâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été fait.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Jacob A. Reinach.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Splendide occasion d'acquérir une Fabrique de Brosses installée

The Parkersburg Mill Co., of Parkersburg, W. Va et als vs C. F. Lautner Manf'g Co., Ltd.

Cour Civile de District—Division E—No 71 370.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — LUNDI, le 16 novembre 1903, à 11 heures a.m., sur les lieux No 608 rue Tchoupitoulas, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

"1" Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ancien nement Levee), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A. Bedin, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91 parmi les archives de J. E. Bernard ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante-sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur en arrière sur une ligne de fond de 132 pieds.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec quatre chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes, la maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

"2" Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'îlet No 9 borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Levee) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de large à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent deux pieds deux pouces sur la ligne de côté bornée par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6 et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No 5 a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 420 rue Huitième, Nos 414 416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le rue et quatre chambres, cuisine etc., et se loue $7 00 par mois. Nos 418 420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7 00 par mois.

"3" Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville désignés par les Nos quatorze et quinze dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water sur un plan fait par L. H. Pilie voyer le 1er octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire sur un plan No 242 déposé parmi les archives de T. Duvil, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun vingt deux pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14 quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces sur la ligne la plus près de la rue Quatrième et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620 2622, rue Tchoupitoulas No 2618 comprenant un lot et substantiel cottage en briques en bonne condition et contenant galerie sur la façade vestibule, cinq chambres et hangar fermé etc. et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $9 par mois et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un et deux ans en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante 1903, devant être assumées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent hypothécaires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 19

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI le 1er décembre 1903 à midi. La Résidence à deux étages, 1923 rue Rousseau, entre les rues Ste Marie et St André.

Succession de William Woolledge.

No 59,532—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, St André Ste Marie et St Thomas, autrefois rue Fulton. Ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan par C. T. Zimpel, député voyer de ville, le 15 avril 1883, et annexé pour référence à un acte pardevant William Christy, le 11 février 1884, lequel dit lot mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau, 28 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de largeur dans le fond sur 181 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2 et 176 pieds 6 pouces sur la ligne de côté divisant du lot No 4, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont connues comme le No 1923 rue Rousseau et comprenant une résidence simple en bois à deux étages couverte en ardoises et située de la rue, contenant quelques 6 chambres hangar etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte de vente pardevant J. A. Grasset, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour hier la vente. E. A. CARRERE, Encanteur.

1 nov—1 8 15 22 29 30 déc 1

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux.

No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir.

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crête.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville.

Mesurant 209 pieds de face à la rue [illegible] de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 19 novembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée de propriétés ci-après décrites à savoir:

No 1 Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 580 borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Bouzan, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, suivant un plan de Hedin & Scharbach, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Dumas, ancien notaire, attenant au plan autre et mesurant ensemble, plus ou moins cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant ledits lots de la balance dudit lot qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crête (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard F. Blecker passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis ledits lots mesurant comme suit.

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième), mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade cinquante cinq pieds sept pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et la ligne de côté vers la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième), vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No "Six" ou maintenant encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur en face sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3 Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crête désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De l'Isle, C. E., daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit: Le lot A formant l'encoignure des rues Esplanade Crête et Bell, mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crête, soixante huit pieds, un pouce sur la rue Bell et une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesure plus ou moins.

Le lot B, dans le même district et l'îlet contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crête de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond la rue largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell, les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprenant une grande et imposante résidence, connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade, la bâtisse contenant galeries sur la façade et le fond chambre à bain, grand vestibule au centre à chaque étage et à quelques vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et la des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4 Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 187, borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Colisée et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 15 mars 1904 au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages couverte en ardoises retirée de la banquette et est connue comme le No 2905 rue Chestnut, coin Sixième, contenant au rez-de-chaussée grand vestibule, salons à arche et une très grande salle à manger, office, galeries devant et derrière etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière vestibule et bains avec améliorations modernes et sanitaires et chambres à coucher vestibule dans le fond, etc., aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candelabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités lignes de chars, etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans ou en un an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet notaire public aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903, et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès en des procès pour en forcer le paiement desdits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dirksen & Kerr avocats

Sarah Wilson, Notaire Public

12 oct—15 18 25—nov 1 8 15 17 19

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste Marie, encoignure de la rue Camp.

Succession de Joséphine A. Tuma.

No 59 709 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune — MARDI, le 8 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 19 octobre 1903, et signé en cour ouverte le 30 octobre 1903 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Joséphine A. Tuma et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Camp, Chestnut et St André, désignés par les Nos 1 2 et 3 sur un plan fait par A. De Armas voyer daté le 15 novembre 1891, et d'après lequel dit plan ils mesurent en mesure américaine comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Camp et Ste Marie, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Marie 45 pieds de largeur dans le fond ou plus, et 136 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne divisant du lot No 2 et 138 pieds 9 pouces et 5 lignes de face et profondeur sur la rue du Camp, moins un empiètement sur la ligne du fond doubt lot de 1 pied 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp sur 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 29 pieds 10 pouces et une ligne de face à la rue Ste Marie sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 2 a 136 pieds 3 pouces, sur la ligne le divisant du lot No 1 et 135 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 3 et ledit lot No 3 a la dernière profondeur mentionnée sur la ligne du lot No 2 et 135 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 4.

Les améliorations comprennent un vaste substantiel et commode cottage-résidence élevé désigné comme le No municipal 1204 rue Ste Marie, et contenant un vaste salon avec magnifiques cheminées grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain avec toilette parentée, vestibule au rez-de-chaussée, bien pavé, suffisamment élevé pour être utilisé pour diverses choses gaz et water, wards, citerne et hangars dans le fond, la propriété est entourée par une belle pelouse sur la façade et à côté vaste terrain dans le fond suffisant pour améliorations additionnelles si cela est désirable.

Conditions — Un quart ou plus comptant, la balance devant être payé en un, deux et trois ans, et affectée par trois billets garantis par liens de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité avec 8 0/0 d'intérêt par an, on l'acquéreur a son option peut payer le tout comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Conrad G. Collins, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

W. B. Benedict, Mark M. Boatner et O. H. Simpson, avocats.

25 oct—25—Nov 1 8 15 22 29—déc 8

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Choix pour Voisinage Double, Nos 1918 et 1920 rue St Antoine.

Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Meaux.

No 71 438—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 12 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 5 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 1903 borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 62 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire No 71 668 succession de Constance et John M. Lescale, ledit ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne Nouvelle-Orléans, MERCREDI le 25 novembre 1903, la propriété ci-après décrite à savoir:

1 Un lot de terre à Pauxourville, paroisse Assomption, borné du côté vers le Bayou La fourche par le lot de C. J. Savoy et du côté vers les bois par le lot de John F. Mauffray mesurant 60 pieds de face au chemin public à Brûlé St Vincent sur une profondeur de 190 pieds, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis, titre des transferts 31 folio 6624 reg 29. Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption mesurant 20 pieds au chemin public, à Brûlé St Vincent, sur une profondeur de deux arpents et demi, plus ou moins, entre lignes parallèles, borné sur la façade au le côté ouest par la manche Brûlé St Vincent sur le côté nord par le lot autrefois appartenant à Urain Gervais à l'est par la terre de Mme H. C. Blanchard et au sud par le lot de Scott Lewis, ensemble avec sept petites maisons de résidence, améliorations, etc. Acquis titre des transferts 41 fol. 198 et seq. 3. Un lot de terre dans la paroisse Lafourche mesurant un demi arpent au chemin public sur un arpent de profondeur dudit chemin entre lignes parallèles avec réservation du lot mis de côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis titre des transferts 27, folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur,

Bureau 303 rue Baronne.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 25

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District, Cottages Simples de quatre chambres, No 641 rue Sud Rocheblave entre les rues Perdido et Gravier

Dans l'affaire de la Succession de Mme Peter Paul Savo.

No 71,463—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RENNYSON & RUFER, Encanteurs. A leurs propre Bourse, à l'encoignure des rues Carondelet et Perdido, à midi MERCREDI, le 25 novembre 1903 en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 575, borné par les rues Rocheblave, Perdido, Gravier et Dorgenois, désigné par le numéro 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: 172 pieds 5 pouces 2 et 2/3 lignes sur le côté vers la rue Perdido et 172 pieds 8 pouces et 3 lignes plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant ledit lot du lot No 13.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité; 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. L'acte de vente pardevant James J. Weulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

25 oct—25—nov 1 8 15 22

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Spéculateurs et Placeurs.

MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES.

No 2433 rue